



médical

ressources humaines

technologique

Bienvenue à la réunion d'information

Contrat groupe assurance statutaire



GRUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



SOMMAIRE

01

Obligations
statutaires de
l'employeur

02

Statistiques
nationales

03

Le contrat
groupe

04

Le pilotage
des arrêts de
travail

05

La prévention
des arrêts de
travail

06

La gestion des
arrêts de travail

Interlocuteurs



Françoise DELAVEAU-DESOEUVRE
Directrice Pôle Santé au travail
f.delaveau-desoeuvre@cdg41.org

Patricia DUCHATEAU
Référente et gestionnaire – secteur
Sud Loire
p.duchateau@cdg41.org

Virginie AIDOUNI-MARCHESSE
Gestionnaire – secteur Nord Loire
v.aidouni@cdg41.org





Relyens : un acteur européen de référence sur ses marchés

ACTEURS DES TERRITOIRES EN FRANCE

N°1 en risque statutaire

PRÈS DE **660 838** AGENTS ET **18 247** CLIENTS

1 sur 2

COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE

2 sur 3

SERVICES D'INCENDIE
ET DE SECOURS

2 sur 3

CENTRES
DE GESTION

1 079 073 actes de sinistralité traités

10 797 dossiers d'analyse des absences réalisés

11 377 séances de soutien psychologique individuel réalisés

4 700 réponses apportées par la hotline juridique

1 020 jours d'intervention prévention et formation réalisés auprès de nos clients par nos consultants

RELYENS, ENTREPRISE À MISSION

Avec une raison d'être inscrite dans nos statuts :

**Agir et innover,
aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général,
pour construire un monde de confiance.**

Et 4 objectifs principaux :

- Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de nos sociétaires et clients.
- Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre nos parties prenantes.
- Innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable.
- Contribuer à un monde durable.

Satisfaction globale des collectivités CDG

96,8%

Satisfaction service de gestion

96,3%





CNP Assurances : Partenaire affinitaire de la fonction publique

Assurons
un monde
plus ouvert



37,4 Md€ de chiffres d'affaires en 2024

36 millions
d'assurés en protection de biens et de personnes

13 millions d'assurés en épargne / retraite

Plus de 20 000
collectivités locales clientes

8 479 collaborateurs

Plus de 60 CDG clients



01

Obligations statutaires de l'employeur



Les prestations à la charge de la collectivité

		AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à la CNRACL Temps complet et non complet > = à 28 h/semaine		AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES affiliés à l'IRCANTEC Temps non complet < à 28 h/semaine		AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC affiliés à l'IRCANTEC	
NATURE DU CONGÉ		DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	DURÉE de l'obligation d'indemnisation	MONTANT en % du traitement	DURÉE de l'obligation d'indemnisation selon ancienneté	MONTANT en % du traitement
CITIS* (AGENT CNRACL)	ACCIDENT DE SERVICE ACCIDENT DE TRAJET MALADIE PROFESSIONNELLE	Jusqu'à la reprise des fonctions, mise à la retraite d'office ou sur demande	100 % + frais médicaux (1)	Jusqu'à la guérison com- plète, la consolidation de la blessure ou le décès	100 % + frais médicaux	Ancienneté : < 1 an :1 mois : 100 % + 80 % ensuite Entre 1 et 3 ans :2 mois : 100 % + 80 % ensuite > 3 ans :3 mois : 100 % + 80 % ensuite + frais médicaux	
MALADIE ORDINAIRE		1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 % (9)	1 an	3 mois : 90 % + 9 mois : 50 % (9)	Ancienneté : (6) (9) < 4 mois :Néant ≥ 4 mois et < 2 ans :1 mois : 90 % + 1 mois : 50 % Entre 2 et 3 ans :2 mois : 90 % + 2 mois : 50 % > 3 ans :3 mois : 90 % + 3 mois : 50 %	
MALADIE GRAVE		LONGUE MALADIE : 3 ans + 1 an : 100 % 2 ans : 50 % LONGUE DURÉE : 5 ans + 3 ans : 100 % 2 ans : 50 %		3 ans 12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %		Après 3 ans d'ancienneté + impossibilité d'exercer son activité avec traitement prolongé	12 mois : 100 % + 24 mois : 50 %
MATERNITÉ ET ADOPTION		Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 % (2)	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %	Entre 16 et 52 semaines selon nombre d'enfants et pathologie	100 %
PATERNITÉ ET ACCUEIL DE L'ENFANT		(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %	(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %	(7)(8) 25 à 32 jours consécutifs et fractionnables	100 %
CONGÉ DE NAISSANCE / POUR L'ARRIVÉE D'UN ENFANT EN VUE DE L'ADOPTION		3 jours (fractionnable pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	3 jours (fractionnable pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption)	100 %	3 jours (fractionnable pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption)	100 %
DÉCÈS		Titulaires avant l'âge légal de départ à la retraite	Dernière (4) (10) rémunération brute annuelle	Montant forfaitaire (5)		Montant forfaitaire (5)	
		Titulaires après l'âge légal de départ à la retraite	25 % de la dernière rémunération brute annuelle (10)				
		Stagiaires	Montant forfaitaire (5)				
		Titulaire victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle	Dernière (3)(4)(10) rémunération brute annuelle				
		Titulaire décédé à la suite d'un attentat ou d'un acte de dévouement	Dernière (4)(10) rémunération brute annuelle x 3				

02

Statistiques nationales



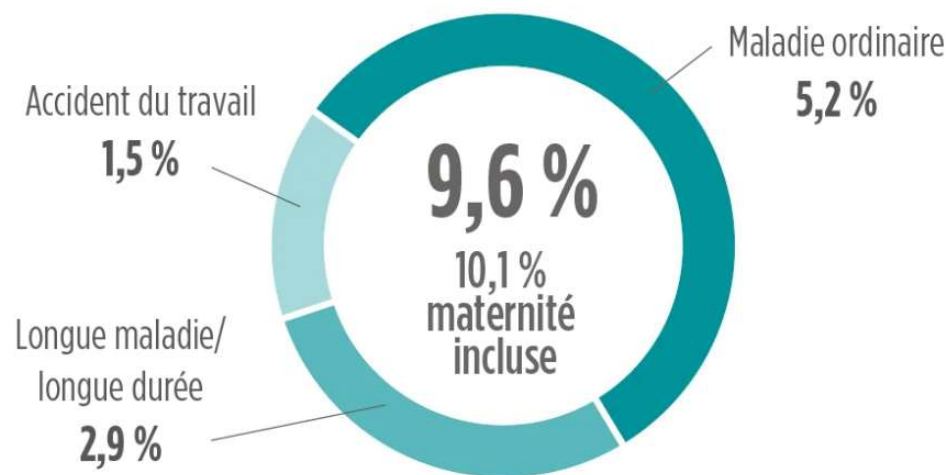
Téléchargez notre
Panorama des
Absences 2024



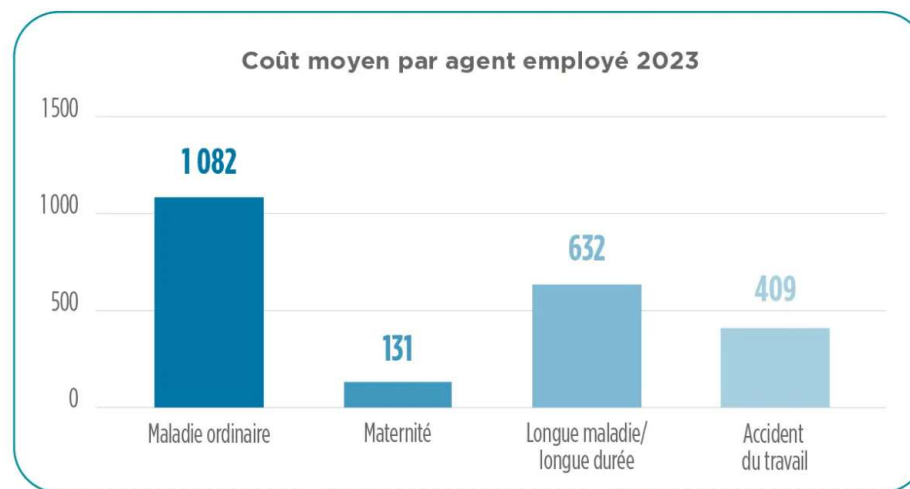


Taux d'absentéisme global

Taux d'absentéisme théorique 2023



“ Coût moyen direct, toutes natures d'arrêts confondus : **2 254 €** ”

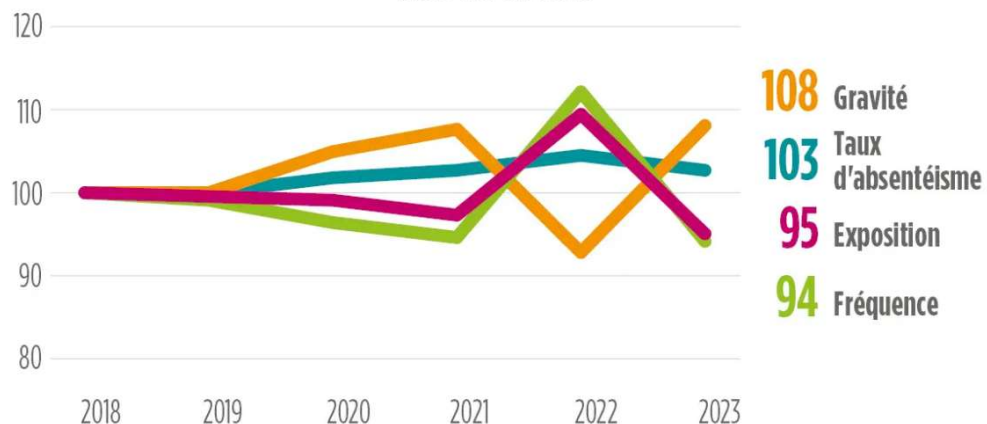




Tendances globales toutes natures d'arrêts confondus

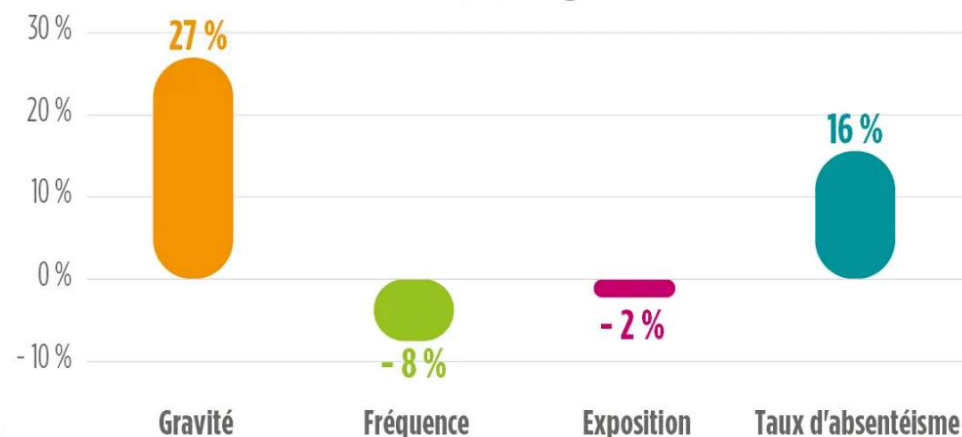
La gravité comme Enjeu Principal

Évolution des absences 2018/2023
base 100 en 2018



Entre 2018 et 2023, le taux d'absentéisme passe de 9,2 % à 9,6 % (hors maternité) et la gravité progresse de 4 jours en moyenne par arrêt (47 à 51 jours).

Évolution des indicateurs d'absence au travail 2013/2023
Absentéisme global



L'étude sur 10 ans montre l'importante augmentation de la gravité : + 27 % (de 40 à 51 jours en moyenne), la maîtrise de l'exposition, de 40 % à 39 % et la baisse de la fréquence : - 8 % soit une diminution de 60 à 55 arrêts (pour 100 agents employés). De ce fait, le taux d'absentéisme progresse de 16 % sur la période passant de 8,3 % en 2013 à 9,6 % en 2023.





Tendances en maladie ordinaire

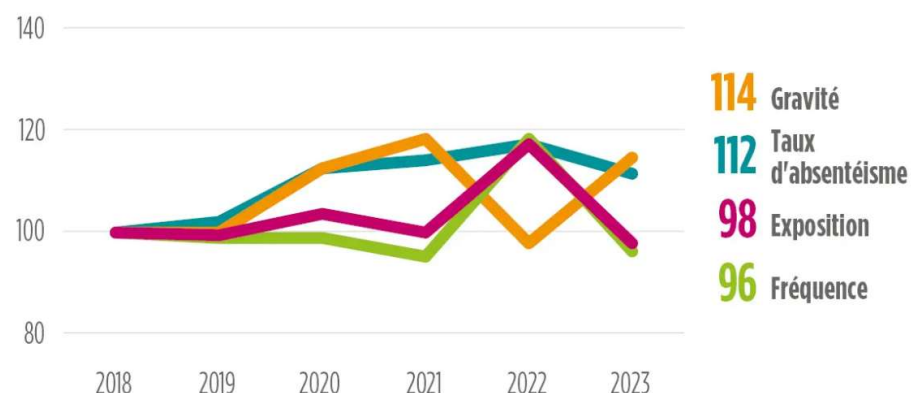
Première contributrice aux absences pour raison de santé, **la maladie ordinaire voit son taux d'absentéisme augmenter de 12 % en 5 ans.**

Cette hausse est uniquement due à **l'augmentation de la durée des arrêts : + 14 % en 5 ans.**

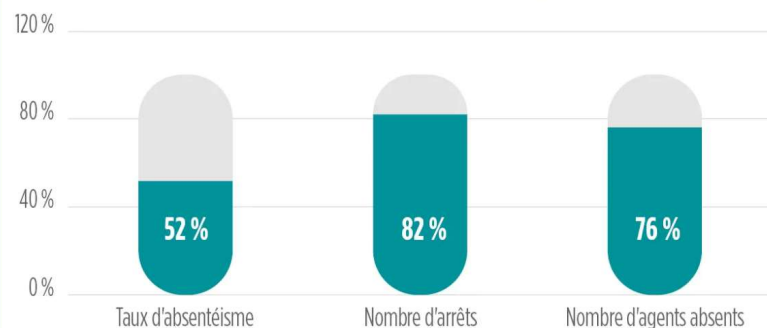
L'année 2022 a été marquée par de nombreux arrêts courts, liés à la Covid 19, entraînant une baisse ponctuelle de la gravité (durée des arrêts) et une hausse de l'exposition (nombre d'agents en arrêt).

Évolution des absences en maladie ordinaire 2018/2023

base 100 en 2018



Part de la maladie ordinaire dans les absences 2023



03

Le contrat groupe





Quels sont les avantages d'un contrat groupe ?

comparé à un contrat en individuel avec un assureur



Le **contrat groupe est un contrat mutualisé avec un interlocuteur unique choisi par votre CDG**, à la suite d'une consultation conforme à la commande publique et à l'analyse rigoureuse pilotée par des experts.

Les avantages pour la collectivité

- Simplicité, Sécurité juridique et contractuelle
- **Mise en concurrence** réalisée par le CDG qui permet de sécuriser les garanties, définies et validées par le CDG et un cabinet d'audit
- Un contrat pérenne et des **résultats financiers mutualisés**
- **Tarification négociée** grâce à la mutualisation
- **Pas de résiliation pour évènement** (pas de sélection à l'entrée dans le contrat groupe)
- Des **outils de pilotage et des services associés**
- Des **rencontres régulières** avec le courtier/gestionnaire

Les avantages pour la gestion RH

- **Simplicité et facilité** d'adhésion en ligne
- Des outils de gestion spécialement dédiés au statut de la Fonction publique territoriale
- **Accompagnement du CDG** pour la gestion des arrêts (cotisation, déclaration d'arrêt)
- **L'accès à des formations** incluses au contrat spécifiques aux secrétaires généraux de mairie





La construction du contrat groupe

Petit marché jusqu'à 30 agents CNRACL

Mutualisation totale : aucun regard sur les statistiques individuelles

Fusion et globalisation de l'absentéisme pour obtenir un taux global

Solution de couverture Tous Risques

Des variantes de franchises au choix

Adhésion à tout moment

Collectivités supérieures au seuil à partir de 31 agents CNRACL

Tarification technique individuelle

Effet groupe et mutualisation

Meilleure négociation des conditions tarifaires et des dérogations

Adhésion uniquement l'année de la consultation

Agents IRCANTEC

Solution de couverture Tous Risques avec des variantes de franchise par arrêt en Maladie Ordinaire, quel que soit l'effectif (de 1 à infini)

Tarif unique





Les conditions d'adhésion



Conditions du contrat 01/01/2026 – 31/12/2029

REGIME

Capitalisation

PREAVIS

Contrat groupe : 6 mois pour l'assuré et l'assureur

Collectivités adhérentes : 6 mois pour l'assuré et l'assureur

ASSIETTE DE COTISATION

Élément obligatoire :

Traitement indiciaire brut, complément de traitement indiciaire

Au libre choix :

Nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, indemnités accessoires, charges patronales pour un taux forfaitaire mentionné par la collectivité adhérente entre 10% et 60% dans la limite des charges dont elle est redevable





Les garanties



Agents CNRACL de 1 à 30 agents inclus

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Décès

Accident du travail

Longue maladie / Longue durée

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire avec 15 jours de franchise par arrêt



Agents CNRACL à partir de 31 agents

Garanties spécifiques



AGENTS IRCANTEC

Taux de remboursement des indemnités journalières : 100%

Accident du travail

Maladie grave

Maternité / Paternité

Maladie ordinaire avec 15 jours de franchise par arrêt





Comment adhérer au contrat groupe



POUR LES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ADHÉRENTES

Choisir la formule de souscription via le lien adhésion en ligne

Retourner la délibération via le lien adhésion en ligne



POUR LES COLLECTIVITÉS EN PROPRE ASSURANCE

Choisir la formule de souscription souhaitée via le lien adhésion en ligne

Déposer la délibération via le lien adhésion en ligne



POUR LES COLLECTIVITÉS ACTUELLEMENT ASSURÉES EN DIRECT

Vérifier le terme du contrat et son régime

Résilier le contrat en respectant le préavis

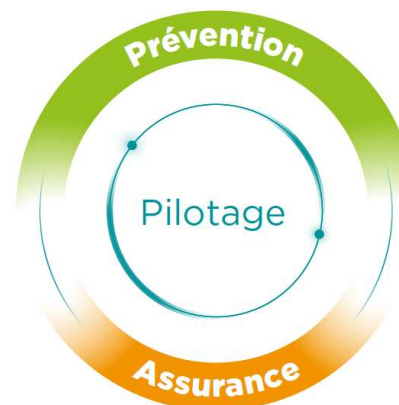
Délibérer et notifier le Centre de Gestion



04

Pilotage des arrêts de travail

Le Management 360° des risques par Relyens



PILOTAGE

Identifier, quantifier et hiérarchiser les risques pour agir méthodiquement. Des outils de pilotage permettant de prioriser les actions et les investissements de prévention et d'assurance.

PRÉVENTION

Éviter la survenance des incidents et atténuer leurs répercussions humaines, opérationnelles et financières. Des solutions de prévention pour sécuriser et permettre la continuité opérationnelle.

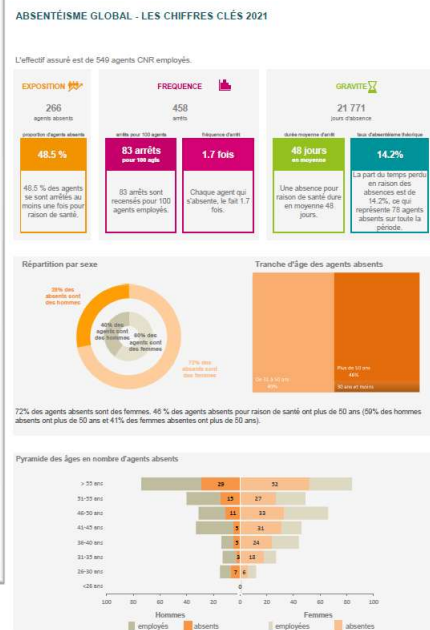
ASSURANCE

Réduire l'impact économique de l'incident. Des solutions d'assurance et des services pour protéger financièrement et renforcer la résilience.



Les outils de diagnostic et de surveillance

- Mise à disposition d'un bilan statistiques chaque année
- Des outils de pilotage de l'absentéisme développés sur mesure
- Des indicateurs de suivi trimestriel des absences
- Outil Requêteur – liste des arrêts



Les absences pour raison de santé - Absentéisme global
MAIRIE - XXXXX - AGENTS CNRACL - 2021

Pilotage

Dossier Statistiques
Dresse un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné (évolution sur 3 ans, comparaison...).

Liste des arrêts
Editez vos listes d'arrêts (par catégorie d'agent, par nature d'arrêt, selon la durée, la fréquence...).

Liste des arrêts

Aide | Listes planifiées

Etape 1 | Etape 2 | Etape 3 | Etape 4

Définition des paramètres de la liste d'agents

Risques actuellement assurés (pour info)

Catégorie d'agent: Agents CNRACL

Type de liste: LISTE DES ARRETS ET/OU ACCIDENTS SUR LA PERIODE

Période d'étude: Trimestre dernier

Budget de cotisation: Tous les budgets

Risques étudiés:

- ☒ Maladie ordinaire
- ☐ Maternité
- ☐ Paternité
- ☐ Longue maladie
- ☐ Longue durée
- ☒ Accident du travail

Continuer

Le CDG vous accompagnera également dans le suivi des événements



Le document unique d'évaluation des risques

Module pénibilité
Module RPS

Notre solution informatique d'évaluation des risques professionnels est accessible à partir de l'espace client.

Les collectivités adhérentes peuvent :

- Editer un document unique global à leur structure,
- Disposer d'un référentiel spécifique aux collectivités,
- Définir et suivre des plans d'actions.

Vous avez une vision consolidée des données saisies.

Vous pouvez ainsi prioriser les actions d'accompagnement.

Nous vous accompagnons dans la définition et la mise en place du plan de communication :

- Capitaliser sur les supports de communication internes existants
- Envisager une campagne de communication spécifique juste avant la démarche
- Communiquer tout au long de la démarche et particulièrement lors de la restitution des résultats

The top screenshot displays the 'Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels' interface. It features a sidebar with a tree view of organizational structure, including 'SOFARIS', 'COMMERCIAUX', 'DIRECTION GENERALE', 'PERSONNEL DU RESTAURANT', 'QUALITE', 'PLAN D'EAU', 'PREVENTEURS', 'SALLES SERVEURS INFORMATIQUES', 'SOL SOL BATTIMENT CEGRE ACACIA', 'TECHNICIENS', 'TOUTE L'ENTREE', and 'ZONE HETEROGENEE AVEC RTI'. The main area shows a 'Danger' tab with a list of hazards and a risk assessment table. The table includes columns for 'Gravité', 'Maîtrise', and 'Durée', with a total score of 1700 and a priority of 2.

The bottom screenshot shows the 'Documents' tab, which includes a 'Nouveau document à ajouter' section with a 'Choisissez un fichier à importer' button and a 'Nom du document' field. Below this is a table with columns for 'Nom du document', 'Visualiser', 'Ajouter', and 'Supprimer'. The table lists documents such as 'Porte plat amovible', 'Manuel d'utilisation de l'appareillage cuisine', and 'Range plats amovible'.



Le diagnostic des pratiques RH et QVCT

Pour les collectivités qui le souhaitent, un outil est disponible pour **évaluer leurs pratiques** sur un ensemble de champs qui participent à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et à la qualité de vie au travail des agents.

La collectivité pourra, via un espace en ligne :

- **tester ses pratiques RH et prévention,**
- **disposer d'un rapport complet sur ses résultats, détaillés selon les 9 thématiques investiguées,**
- **identifier ses points forts et ses axes d'amélioration.**

Conçu pour être proposé sous forme d'autodiagnostic, sur simple demande de la collectivité ou en amont d'une rencontre avec un interlocuteur Relyens ou du Centre de Gestion, il peut être complété lors d'un rendez-vous dédié, en support des échanges.

La collectivité aura la possibilité de renouveler le diagnostic dans le temps et de se comparer aux précédentes itérations.

Les avantages du service

- Un autodiagnostic dont le temps dédié à la réponse est estimé à 30 minutes maximum.
- Un résultat rapide, immédiat et détaillé.
- Un état des lieux permettant de se situer afin d'orienter l'action.



04

La **prévention** des arrêts de travail



Les formations sur mesure et e-learning

Découvrir l'offre formations



Formations les plus demandées en 2024



Apprendre à mieux communiquer et gérer les conflits
MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL
RISQUES PSYCHOSOCIAUX



Lire et interpréter les statistiques d'absentéisme pour raison de santé
GESTION DES ABSENCES
PILOTER LES ABSENCES



Comprendre un collaborateur ayant des problèmes de santé pour mieux l'accompagner
HANDICAP ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI
MANAGEMENT



Le CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service)
GESTION DES ABSENCES
RISQUES PROFESSIONNELS



Formation

pour toute question ou demande :

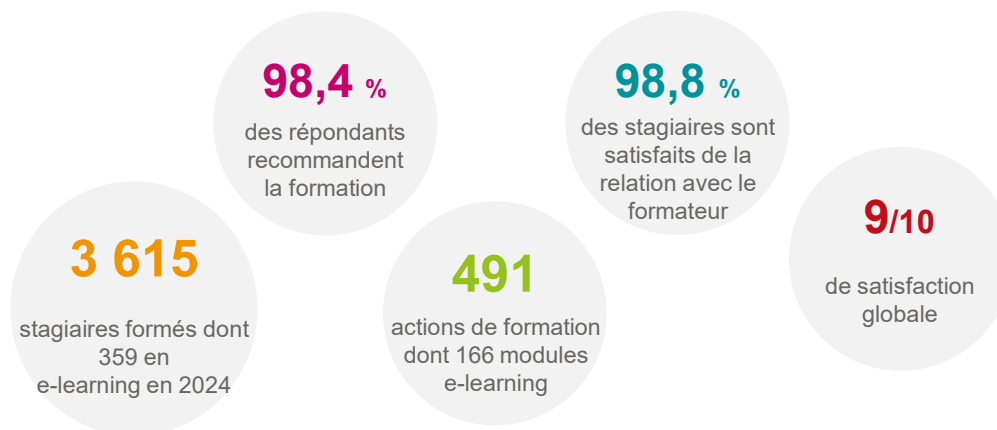
Faire la demande à votre CDG

L'accompagnement dans le cadre du contrat groupe

Formations dispensées sur le site du CDG dans le cadre du contrat groupe, sur le site d'Olivet ou en inter-délocalisée, mais également en classes virtuelles.

Action de sensibilisation sur le site du CDG ou en webinar.

Un catalogue consultable en ligne.





Le soutien psychologique

1 781

psychologues
cliniciens
indépendants
partenaires

195

groupes de
paroles
organisés

11 377

séances de
soutien psy
individuel
réalisées

PROGRAMME REPERE

Apporter un soutien psychologique individuel au personnel en difficulté

Programme d'accompagnement psychologique individuel, conçu pour aider les bénéficiaires à retrouver un équilibre, et ainsi prévenir les arrêts répétés, quelle que soit la cause des difficultés rencontrées (privée ou professionnelle)

Son originalité : un programme limité à **20 séances**, favorisant le retour à l'emploi et spécialement adapté aux problématiques des collectivités territoriales

PROGRAMME RÉACTION

Intervenir rapidement auprès du personnel victime d'agression

Programme de soutien psychologique de courte durée, réalisé immédiatement après l'agression. Dès votre demande, notre équipe intervient, qu'il y ait ou non arrêt de travail, et prend contact directement avec le bénéficiaire

Cet accompagnement psychologique se déroule sous forme de **séances de « débriefing » individuel (3 à 5)** et permet une reprise rapide de l'activité si le bénéficiaire est en arrêt ou le maintien dans l'activité

PROGRAMME RESSOURCES

Apporter un soutien psychologique et social individuel

Programme d'accompagnement psychologique et social individuel, conçu pour aider les bénéficiaires à surmonter leur mal-être au travail, mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pouvant influencer sur leur vie professionnelle

Un accompagnement social à distance, **illimité pendant 6 mois**, mis en place parallèlement à l'accompagnement psychologique comprenant **14 séances**

GROUPE DE PAROLE

Apporter un soutien psychologique collectif à votre personnel

Accompagnement collectif, où les bénéficiaires peuvent s'exprimer librement, conçu pour les aider à retrouver un équilibre et prévenir les arrêts maladie

D'une **durée de 2 heures**, la séance est assurée par un(e) psychologue clinicien(ne). Pour faciliter le dialogue et les échanges, les groupes sont limités à 10 personnes maximum

PROGRAMME ATLAS

Apporter un soutien psychologique ou un coaching individuel à vos dirigeants

Programme d'accompagnement individuel, destiné aux dirigeants des collectivités et établissements qui sont confrontés à des situations de stress dans l'exercice de leur activité.

Cet accompagnement se déroule sous forme de **7 à 20 séances**, la séance est assurée par un(e) psychologue. Un accompagnement personnalisé et confidentiel pour tous les cadres dirigeants des secteurs public, territorial, hospitalier et médico-social.





Le programme CHANCE

Pour un aménagement de poste de travail ou un reclassement réussi

A QUI EST DESTINÉ LE PROGRAMME ?

Il est destiné aux agents en arrêt de travail qui, après un avis d'incapacité totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et Préventive, rencontrent des difficultés de réintégration à leur poste de travail ou de maintien en activité professionnelle.

Plus de 50 %
des cas
trouvent une
solution en
moins d'1 an

La
confidentialité
est une règle
absolue du
programme

Reprise ou
maintien dans
l'emploi dans
88 % des cas

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- En mobilisant les différents acteurs et experts concernés, internes ou externes à la collectivité, (médecin de la Médecine Professionnelle et Préventive, assistant(e) social(e), fournisseurs de matériels...).
- En collectant et exploitant l'ensemble des informations sur l'environnement professionnel de l'agent ou sur les solutions envisageables pour la collectivité ou l'établissement.
- En formalisant un plan d'actions complet réactualisé au fil du projet qui pourra être communiqué, et/ou soumis aux différents intervenants, organismes et instances.



Maintien dans l'emploi

pour toute question relative
au maintien dans l'emploi de vos agents :

Faire la demande à votre CDG

QUELS SONT LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE ?

- Une situation d'arrêt en cours pour l'agent concerné et sur un risque assuré.
- La demande conjointe de l'Autorité territoriale et de l'agent.
- L'émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail.
- L'accord de la Médecine Professionnelle et Préventive.
- L'accord de nos équipes, après analyse technique du dossier par nos consultants.





Le programme TREMPLIN

Définir un nouveau projet professionnel



Maintien dans l'emploi

pour toute question relative
au maintien dans l'emploi de vos agents :

Faire la demande à votre CDG

Un programme en ligne complet en partenariat avec des experts du maintien dans l'emploi



Etape 1 : SE PREPARER et CADRER la démarche, définir son objectif

- Un entretien approfondi avec un consultant
- La définition d'un parcours en fonction des besoins de l'agent et de sa situation
- Un planning adapté à son rythme



Etape 2 : COMPRENDRE pour bien vivre sa transition

- Analyser sa transition
- Identifier ses émotions, ses besoins
- Cultiver ses émotions positives
- Analyser son parcours
- Identifier ses compétences



Etape 3 : EXPLORER ET SE PROJETER dans son nouveau projet professionnel

- Identifier ses intérêts et ses valeurs professionnels
- Explorer des domaines professionnels et des pistes métiers
- Orienter ses choix
- Présenter et argumenter son projet d'orientation



Etape 4 : CONDUIRE le changement

- Rédiger son CV
- Rédiger une lettre de motivation
- S'entraîner à la conduite d'un entretien de candidature
- Se préparer à une formation longue

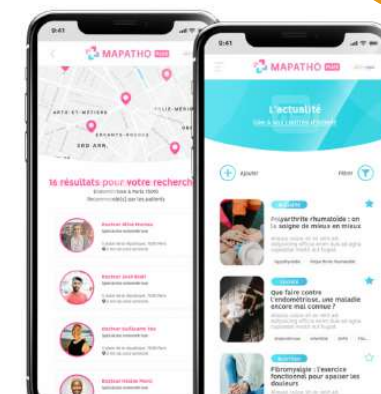


L'accompagnement des maladies chroniques



APPLICATION MA PATHO PLUS MAPATHO PLUS

Le service Mapatho Plus met à la disposition de vos agents une **plateforme spécialisée** dans le partage de **ressources**, de **recommandations** et de **prévention** pour les **maladies chroniques** et **maladies longue durée**.



Des fonctionnalités et des services adaptés

Des contenus personnalisés pour rester informé

Des informations vulgarisées et qualifiées selon les pathologies (actualités, livres, webinaires, témoignages patients et aidants ...)

Un annuaire de soignants par pathologie, recommandés par d'autres patients

En quelques clics, accès à des professionnels de santé ou centres spécialisés dans la prise en charge des maladies chroniques

Une fonctionnalité « parcours de santé »

Le suivi des patients pendant leurs déplacements, déménagements et vacances. Une équipe de professionnels de santé prend en charge les pathologies partout en France

Un outil de préparation à la consultation

Rien de mieux qu'être bien préparé avant ses consultations. Cette fonctionnalité permet de préparer sa consultation, afin de faciliter les échanges lors de ses rendez-vous médicaux

Nouveauté 2024

Un forum et un chat

Un espace d'échanges ouvert à tous les utilisateurs de Mapatho. Il permet à chacun de pouvoir poser ses questions à la plus grande communauté de patients chroniques et d'aidants.

Second avis médical

Obtenir un avis d'expert en téléconsultation

Maintien thérapeutique

Calendrier des traitements, suivi des symptômes, dépistages. Recevoir des rappels pour être plus observant



Chaque agent concerné peut ainsi créer et personnaliser son espace sécurisé puis accéder à de **nombreuses fonctionnalités** permettant de **mieux gérer au quotidien** des pathologies chroniques



06

Gestion des arrêts de travail

**Rappel délais de
déclaration
90 jours**





Le recours contre tiers

Lorsque l'un de vos agents est accidenté par le fait d'une personne ou d'un élément tiers, vous pouvez déclencher un recours contre tiers responsable.

Cette procédure permet de recouvrer selon les cas :

- **Les traitements**
- **Les charges patronales**
- **Les frais médicaux**
- **Le capital-décès engagé**

Cette procédure permet de réduire voire d'annuler le coût financier d'un arrêt de travail a posteriori, en recouvrant tout ou partie des sommes versées.

i

- Le recours peut être **déclenché dans un délai de 10 ans** à compter de la date de consolidation de votre agent
- Une procédure de recours **peut être engagée sur un risque non couvert** par un contrat d'assurance statutaire

2 700
dossiers de
recours contre
tiers
responsable
traités chaque
année

95%
des
procédures
sont réglées à
l'amiable

**Parfaite
maîtrise**
des
procédures
judiciaires

Plus de
**8 millions
d'€**
reversés
par an



Service recours

pour toute question relative
au recours contre tiers :

Faire la demande à votre CDG





Le recours contre tiers

Exemples : accident de trajet – accident du travail – accident de vie privée

Accident de trajet domicile-travail

Un agent est renversé par une voiture alors qu'il se rend à son travail en deux-roues. Son arrêt de travail (6 mois) représente un préjudice de 14 100 € pour l'employeur (9 000 € de salaires bruts, 3 600 € de charges patronales et 1 500 € de frais médicaux). Le recours, contre l'assureur du véhicule ayant provoqué la chute, a abouti au recouvrement total des frais (Loi du 05/07/85). Le recours s'applique aussi pour le même type d'accident (de circulation) pendant le service.

Chute dans un magasin

Au supermarché, un agent glisse dans l'allée et chute (9 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Relyens a entamé un recours contre l'exploitant du supermarché pour défaut de prévention (sol mouillé non signalé) et obtenu le remboursement de 18 900 € (13 500 € de salaires bruts, 5 400 € de charges patronales).

Morsure d'animal

Un agent est gravement mordu par le chien de son voisin (3 mois d'arrêt en maladie ordinaire). Un recours contre le propriétaire du chien, sur le fondement de la responsabilité civile, a permis à l'employeur de recouvrer 7 200 € (5 100 € de salaires bruts et 2 100 € de charges patronales).





Les contrôles médicaux

Contre-visite médicale

- Service illimité de contre-visites médicales mis à disposition des collectivités.
- Possibilité de déclencher à tout moment une contre-visite à partir de l'Espace client sur notre site internet, par téléphone et par fax.
- Demandes prises en charge immédiatement.
- Avis téléphonique donné à la collectivité dans les 48 heures, suivi des conclusions écrites, en toute confidentialité dans le respect des règles du secret médical.
- Prise en charge des éventuels frais de déplacement des agents.

Expertise médicale

- Déclenchées par la collectivité disponible sous l'Espace client, le Centre de Gestion ou peuvent être proposées par nos gestionnaires conseil.
- Prise en charge des frais de déplacement des agents.

Une organisation au sein d'une « bulle de confidentialité », regroupant des locaux et des procédures sécurisés, sous la responsabilité d'un médecin conseil salarié.



Service contrôle médical

pour toute question relative
à la contre-visite et à l'expertise médicale :

Faire la demande à votre CDG

Un réseau de
2 400
médecins agréés
par les ARS

Plus de
35 ans
d'expérience dans la mise
en œuvre de contrôles
médicaux

40 %

des expertises sur accident du
travail aboutissent soit à une
reprise, une guérison, une
transformation du
risque en maladie

13 890
contrôles
médicaux
par an





Les interfaces RELYENS / PRORISQ Rapport Social Unique

PRORISQ : transfert de vos données en AT/MP afin d'éviter à vos collectivités une double saisie et de répondre à vos obligations en termes d'alimentation de la Banque Nationale des Données.

100 % de complétude vers Prorisq = 100 % de temps gagné

- Grade – Métier : nouveau référentiel PRORISQ (compatible aussi avec les éditeurs RH – norme CNFPT) : Nouveau
- Date d'entrée dans la collectivité (obligatoire et sera calculée si non saisie) : Adapté
- Activité / Tâche exercée : Adapté
- Siègne de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Nature de lésion : Nouveau sur 2 niveaux
- Élément matériel : Nouveau
- Pathologie => siège / nature : Adapté
- Facteurs potentiels : Nouveau
- Parcours effectué (trajet) : Nouveau
- MP – N° de tableau (respect des n° de MP) : Adapté – Obligatoire

Rapport social unique

- Il vous suffit de vous connecter à votre espace clients Relyens, grâce à votre identifiant et votre mot de passe habituels.
- Parmi les fonctionnalités proposées, dirigez-vous vers la partie « Déclaration de l'absentéisme » où vous trouverez la requête sous le nom « Les données du bilan social ».

The screenshot shows a sidebar menu on the left with options like 'Rechercher collectivité', 'Déclarer', and 'Visualiser vos données'. The main area displays a link to 'Exporter les données du Rapport Social Unique > Rapport Social Unique 2023'. Below this link, a message states: 'Vous pouvez télécharger ici les données de votre Rapport Social Unique 2023 pour l'ensemble de la collectivité.' A blue button labeled 'Obtenir le Rapport Social Unique' is visible.



Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

**Anticiper aujourd'hui
pour protéger demain.**



Copyright Relyens 2043 - Crédits photos : droits réservés

Siège social
20, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 – France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu
in 



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES